



Changements à l'authentification pour Ariane

(entrée en vigueur le 30 mai 2010)

Version 1.5

DIRECTION DE LA GESTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE

8 avril 2010

Table des matières

1.1	MISE EN CONTEXTE	3
1.2	PROCESSUS DE QUESTIONS ET RÉPONSES SECRÈTES	3
1.2.1	<i>Bouton Choisir les questions secrètes</i>	5
1.2.2	<i>Bouton Mot de passe oublié?</i>	6
1.3	NOUVELLES RÈGLES DE COMPOSITION D'UN MOT DE PASSE	10
1.4	QUESTION SECRÈTE EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL	11

1.1 MISE EN CONTEXTE

Le système SECAP permet une gestion unifiée des accès des utilisateurs et utilisatrices pour la majorité des systèmes informatiques du Ministère. Un processus de questions et réponses secrètes lui est ajouté afin de permettre aux personnes de réinitialiser leur mot de passe. Des changements aux règles de composition d'un mot de passe ont également été apportés afin d'augmenter le niveau de sécurité.

Avec l'introduction du processus de questions et réponses secrètes, le système SECAP permet, pour un système informatique du Ministère qui désire y adhérer, de poser une question secrète à la personne lorsque celle-ci s'identifie en dehors des heures normales de travail. Ces heures sont définies par le pilote du système.

1.2 PROCESSUS DE QUESTIONS ET RÉPONSES SECRÈTES

Lorsqu'un utilisateur ou une utilisatrice accède à un système, la fenêtre d'accueil apparaît. À cette fenêtre est juxtaposée une seconde fenêtre *Ouverture de session*. Cette dernière permet à la personne de s'identifier en tant qu'utilisateur ou utilisatrice de SECAP en cliquant sur le bouton *Soumettre*.

Identification Modifier le mot de passe

29 mars 2010 Imprimer

C'est votre première visite?

Si vous utilisez nos services pour la première fois, assurez-vous de vous être fait attribuer un code utilisateur et un mot de passe par votre administrateur local.

Code utilisateur

Mot de passe

Soumettre Quitter

Choisir les questions secrètes

Mot de passe oublié ?

Québec

© Gouvernement du Québec, 2004

Le bouton *Quitter* offre la possibilité de fermer le système sans entrer dans l'écran des transactions interactives.

Le bouton *Choisir les questions secrètes* offre la possibilité de choisir ses trois questions secrètes et d'en indiquer les réponses afin de profiter, ultérieurement, de la réinitialisation de son mot de passe. Pour utiliser ce bouton, les champs *Code utilisateur* et *Mot de passe* doivent être saisis.

Le bouton *Mot de passe oublié?* offre à la personne la possibilité de réinitialiser son mot de passe oublié s'il ou elle répond correctement à une question secrète choisie aléatoirement parmi celles déjà enregistrées. Pour utiliser ce bouton, les champs *Code utilisateur* et *Mot de passe* ne doivent pas être saisis. Ce mécanisme n'est offert qu'aux personnes qui ont, dans leur dossier, une adresse de courriel et des questions secrètes saisies.

L'onglet *Modifier le mot de passe* offre la possibilité de modifier son mot de passe.

Identification **Modifier le mot de passe**

09 avril 2010 Imprimer 

Modifier le mot de passe

L'affichage vous permet de changer votre mot de passe quand vous le désirez.

Consignes concernant le mot de passe :

- Saisir un mot de passe de 6 à 8 caractères (lettres ou chiffres ou caractères spéciaux).
- La hauteur de la casse est considérée.
- Un minimum d'une lettre et un minimum d'un chiffre sont exigés.
- Une boîte de dialogue s'affiche après 42 jours pour effectuer un changement de mot de passe.
- Le mot de passe est le même pour les autres systèmes du Ministère, pour un même code utilisateur.

Code utilisateur	<input type="text"/>
Ancien mot de passe	<input type="text"/>
Inscrire le nouveau mot de passe	<input type="text"/>
Confirmer le nouveau mot de passe	<input type="text"/>
<input type="button" value="Soumettre"/> <input type="button" value="Quitter"/>	

1.2.1 Bouton *Choisir les questions secrètes*

La personne peut, dans ce processus, vérifier l'exactitude de l'adresse de courriel et du nom et prénom associés à son code utilisateur. Également, elle doit choisir ses trois questions secrètes dans les listes de valeurs et inscrire les réponses. En cliquant sur le bouton *Soumettre*, ces informations seront inscrites dans son dossier SECAP.

01 avril 2010

Imprimer 

Choisir les questions secrètes

Assurez-vous que l'adresse de courriel ainsi que le nom et prénom soient exacts.

En cas d'inexactitude, veuillez contacter votre administrateur local.

Courriel

Jean.Untel@monorganisme.ca

Nom, prénom

Untel, Jean

Question secrète 1

Sélectionnez...

Réponse 1

Question secrète 2

Sélectionnez...

Réponse 2

Question secrète 3

Sélectionnez...

Réponse 3

Soumettre

Annuler

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2004

1.2.2 Bouton *Mot de passe oublié?*

L'utilisateur ou l'utilisatrice a la possibilité de réinitialiser son mot de passe en cliquant sur le bouton *Mot de passe oublié?*.

L'écran de l'étape 1 de la réinitialisation d'un mot de passe s'affiche.

08 avril 2010 Imprimer 

Réinitialiser le mot de passe

Étape 1 de 4 :

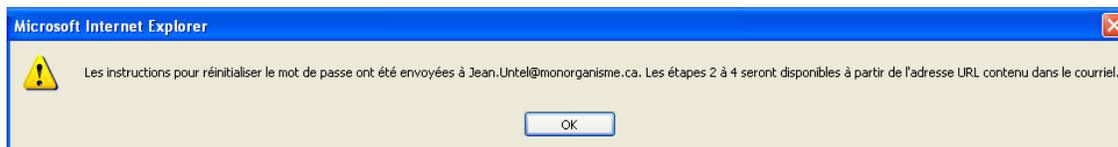
Saisir l'adresse de courriel qui est associée au code utilisateur.

Code utilisateur

Courriel

Québec 
© Gouvernement du Québec, 2004

L'étape 1 consiste à inscrire le code utilisateur ainsi que l'adresse de courriel et à cliquer sur le bouton *Soumettre*. Si le code utilisateur et l'adresse de courriel sont valides et cohérents entre eux, un courriel est envoyé à la personne et le message suivant s'affiche.



La personne clique sur le bouton *OK* et est dirigée vers la page d'accueil du Ministère.

Exemple de courriel envoyé à l'utilisateur ou l'utilisatrice :

De: *SECAP-Pilotage@mels.gouv.qc.ca*
À: *Jean.Untel@monorganisme.ca*
CC:
Objet : Demande de réinitialisation d'un mot de passe (PRD0)

Bonjour Jean Untel,

Nous avons reçu votre demande de réinitialisation d'un mot de passe. Pour confirmer cette demande et réinitialiser votre mot de passe, veuillez suivre les instructions suivantes.

1. Copier l'adresse URL suivante : [https://](https://...)

IMPORTANT : Le courrier électronique frauduleux (ou hameçonnage) utilise souvent des adresses URL trompeuses; nous vous recommandons de ne pas cliquer sur les adresses URL dans les messages électroniques mais de les copier dans votre navigateur, comme décrit ci-dessous.

2. Ouvrir votre navigateur Web, coller l'adresse URL dans la barre d'adresse et cliquer sur ENTRÉE.
3. Suivre les instructions indiquées dans la page Web qui s'ouvre.

Vous avez un délai maximum de trois jours pour utiliser l'adresse URL contenue dans le courriel.

Si vous n'avez pas effectué cette demande de réinitialisation d'un mot de passe, veuillez contacter *SECAP-Pilotage@mels.gouv.qc.ca* afin que nous puissions enquêter sur cette demande.

La réinitialisation du mot de passe a été demandée à partir de cette adresse IP :
000.000.000.000

La deuxième étape est enclenchée par l'adresse URL contenue dans le courriel.

L'écran de l'étape 2 de la réinitialisation d'un mot de passe s'affiche.

29 mars 2010 Imprimer 

Réinitialiser le mot de passe

Étape 2 de 4 :
Veuillez inscrire le code utilisateur.

Code utilisateur

Québec 
© Gouvernement du Québec, 2004

L'étape 2 consiste à inscrire le code utilisateur et à cliquer sur le bouton *Soumettre*.

Si le code utilisateur est valide et cohérent selon l'adresse URL contenue dans le courriel, l'écran de l'étape 3 de la réinitialisation d'un mot de passe s'affiche.

29 mars 2010 Imprimer 

Réinitialiser le mot de passe

Étape 3 de 4 :
Veuillez répondre à la question secrète.

Question secrète **Quel est le nom de famille de votre premier patron ?**

Réponse

Québec 
© Gouvernement du Québec, 2004

L'étape 3 consiste à répondre à l'une des trois questions secrètes choisie aléatoirement par le système SECAP et à cliquer sur le bouton *Soumettre*.

Si la réponse est exacte, l'écran de l'étape 4 de la réinitialisation d'un mot de passe s'affiche.

08 avril 2010 Imprimer 

Réinitialiser le mot de passe

Étape 4 de 4 :

Consignes concernant le mot de passe :

- Saisir un mot de passe de 6 à 8 caractères (lettres ou chiffres ou caractères spéciaux).
- La hauteur de la casse est considérée.
- Un minimum d'une lettre et un minimum d'un chiffre sont exigés.
- Une boîte de dialogue s'affiche après 42 jours pour effectuer un changement de mot de passe.
- Le mot de passe est le même pour les autres systèmes du Ministère, pour un même code utilisateur.

Inscrire le nouveau mot de passe

Confirmer le nouveau mot de passe

Québec 
© Gouvernement du Québec, 2004

L'étape 4 consiste à inscrire et confirmer le nouveau mot de passe et à cliquer sur le bouton *Soumettre*.

Si le nouveau mot de passe est valide, selon les règles inscrites à gauche de l'écran, le message suivant s'affiche.



La personne clique sur le bouton *OK* et est dirigée vers la page d'accueil du Ministère.

1.3 NOUVELLES RÈGLES DE COMPOSITION D'UN MOT DE PASSE

L'utilisateur ou l'utilisatrice doit maintenant suivre les règles suivantes afin de composer un mot de passe valide :

- la longueur minimale est de six caractères;
- la longueur maximale est de huit caractères;
- les lettres, chiffres et caractères spéciaux sont acceptés;
- la hauteur de la casse est considérée;
- un minimum d'une lettre et un minimum d'un chiffre sont exigés.

1.4 QUESTION SECRÈTE EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL

Un système informatique du Ministère qui désire adhérer au processus de questions et réponses secrètes a la possibilité de faire poser une question secrète à l'utilisateur ou l'utilisatrice lorsque celui-ci ou celle-ci s'identifie en dehors des heures normales de travail.

Après une identification réussie, en dehors des heures normales de travail définies par le pilote du système, la personne aura une probabilité d'obtenir l'écran suivant.

30 mars 2010 Imprimer 

Veuillez répondre à la question secrète.

Question secrète **Quel était votre aliment préféré quand vous étiez enfant ?**

Réponse

Québec 
© Gouvernement du Québec, 2004

Une des trois questions secrètes inscrites à son dossier SECAP s'affiche. La personne doit inscrire une réponse et cliquer sur le bouton *Soumettre*. Si la réponse est bonne, la personne est dirigée vers la page du système qu'elle avait choisie.